



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

TECHNICIEN/AGENT DE MAITRISE (F/H)
Catégorie B / C
Titulaire ou contractuel

MISSIONS PRINCIPALES

Au sein du service Maintenance Eau et Assainissement de la direction de l'Eau et de l'Environnement, le responsable d'équipe égoutiers :

- organise et anime une équipe de 10 égoutiers chargés de l'entretien des réseaux publics d'assainissement, de leurs équipements (bassins d'orage, de rétention des eaux pluviales, postes de refoulement, chasses, siphons, etc...) et de la dératisation
- planifie les opérations d'entretien du réseau et les interventions chez les usagers
- intervient en support sur les chantiers de curage (branchements et réseaux) en conseillant les équipes sur le terrain, en contrôlant le travail et en apportant des solutions techniques aux problèmes rencontrés
- réalise des investigations et des diagnostics sur les réseaux, les branchements et les équipements ; participe au suivi des chantiers de réparation et d'entretien
- renseigne les tableaux de bord d'activité
- rédige des comptes-rendus techniques
- est force de proposition sur l'ensemble de son périmètre

PROFIL RECHERCHÉ

- expérience dans un poste similaire avec aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipe
- compétences dans le domaine de l'assainissement
- connaissance des procédures liées aux chantiers sur voie publique
- forte culture sécurité
- maîtrise des outils bureautiques
- aisance relationnelle et sens du service
- travail en milieu insalubre et aptitude physique à la descente en égouts (milieu confiné)
- permis B obligatoire
- travail en 2x8 (5h -12h et 11h -18h), astreinte

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 31 août 2024

par courriel : recrutements@grandbelfort.fr

à l'attention de : Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.

AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport